



**CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PLACES
CIRCUIT NORAM
SLOPESTYLE / BIG AIR / DEMI-LUNE
2021-2022**

4 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
1. PRÉAMBULE.....	3
1.1. Déclaration COVID 19	3
2. DEFINITIONS	3
3. ATTRIBUTION DES PLACES NORAM FIS POUR LE SLOPESTYLE/BIG AIR ET LA DEMI-LUNE .	4
3.1. Comité de sélection NorAm	4
3.2. Principes pour l'attribution des places FIS.....	4
4. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES QUOTAS.....	5
4.1. Système d'attribution des places pour les compétitions du circuit NorAm et de la FIS	5
4.2. Admissibilité de l'athlète	6
4.5. Clause blessure.....	13
5. PLACES POUR LE REV TOUR FIS.....	13
6. UNFORSEEN CIRCUMSTANCES (including COVID)	13

1. PRÉAMBULE

Chaque année, la FIS fait la gestion des circuits de la Coupe Continentale. Le circuit NorAm est gouverné par le comité NorAm FIS pour les athlètes amateurs de USSA et de Freestyle Canada. Les règlements suivants décrivent le processus par lequel les places canadiennes seront allouées aux athlètes de Freestyle Canada reconnus dans notre système.

1.1. Déclaration COVID 19

Freestyle Canada suit avec attention l'évolution du coronavirus à l'échelle planétaire et canadienne et comment ceci pourrait influencer la participation à certains événements et de ce fait, la sélection des athlètes pour le programme Haute-Performance et pour les événement des qualifications. Sauf si des circonstances exceptionnelles et imprévues liées à l'impact du coronavirus l'exigent, Freestyle Canada respectera ces critères d'attribution des places en NorAm publiés tels qu'ils ont été rédigés.

Pendant, des situations causées par la pandémie pourraient survenir et engendrer des modifications aux critères d'attribution des places NorAm. Toutes les modifications seront apportées rapidement et aussi souvent que nécessaire. Dans de telles circonstances, les modifications seront communiquées aux personnes concernées le plus rapidement possible.

De plus, des situations ne permettant pas de modifier les critères d'attribution des places NorAm ou de les appliquer comme écrits dû à un manque de temps ou à d'autres circonstances exceptionnelles, pourraient survenir. Dans ce cas, toute décision, incluant des nominations, sera prise par l'individu ou les individus/comités en fonction des objectifs de performance mentionnés ainsi que de la philosophie et de l'approche dictant la sélection. Si une décision doit être prise de cette manière, Freestyle Canada communiquera avec les personnes impliquées aussitôt que possible.

2. DEFINITIONS

“PHP” – Programme Haute-performance

“FC” – Freestyle Canada

“Membre FC ” – tous les membres de FC et les participants, comme défini par la loi, incluant, mais sans être limité aux entraîneurs, officiels, athlètes (incluant les athlètes prenant part à un camp d'entraînement avec l'équipe nationale et ceux sélectionnés dans le PHP), gestionnaires de l'équipe, organisateur des compétitions, administrateurs, bénévoles et les employés et contractuels de FC.

“FIS” - Fédération Internationale de Ski

“OC” – Comité organisateur

“Comité de sélection NA” – Le Comité de sélection NorAm est le groupe responsable qui sélectionne les athlètes qui participeront au tour NorAm.

3. ATTRIBUTION DES PLACES NORAM FIS POUR LE SLOPESTYLE/BIG AIR ET LA DEMI-LUNE

Il y a deux types d'événements FIS pour lesquels Freestyle Canada reçoit des places : NorAm et USSA Rev tour. (Les Rev Tour ne sont pas tous des NorAm). Ces événements sont ciblés pour les athlètes aux stades Apprendre la compétition et S'entraîner à la compétition. Pour la saison de compétitions FIS 2021-2022, le Canada ne reconnaîtra pas les événements FIS Rev Tour pour son système de classement PHP.

Chaque année, Freestyle Canada se voit octroyer la responsabilité par la FIS d'attribuer les quotas NorAm et de soumettre les inscriptions aux épreuves de niveau FIS.

3.1. Comité de sélection NorAm

Le groupe votant responsable de sélectionner et attribuer les places pour le circuit NorAm est le comité de sélection NorAm, composé de :

- Entraîneur-Chef de l'équipe NextGen
- Entraîneur assistant de l'équipe NextGen
- Directeur Haute-Performance (vote en cas de bris d'égalité)

Les autres personnes faisant partie des discussions et évoquant leur point de vue lorsqu'un vote est nécessaire sont :

- Entraîneur-Chef de l'équipe nationale
- Entraîneur technique de l'équipe nationale
- Gestionnaire au développement du sport

3.2. Principes pour l'attribution des places FIS

Les directives suivantes ont comme but d'aider le comité de sélection à attribuer les places adéquatement :

- Offrir aux athlètes des stades Apprendre la compétition et S'entraîner à la compétition au

sein du système de développement de Freestyle Canada des occasions de participer à ces compétitions. Il s'agit d'une étape essentielle au développement de leurs habiletés de compétition.

- Offrir aux athlètes de l'équipe nationale des occasions de participer à des compétitions NorAm, lorsque nécessaire pour leur permettre d'améliorer leur classement au Canada.
- Faire en sorte que la politique soit assez souple pour permettre aux Canadiens d'exception (skieurs qui ne font pas partie de nos programmes ou notre système de compétition) d'obtenir une place, si le comité de sélection juge cette action stratégique pour remplir la mission de Freestyle Canada qui est de remporter des médailles aux Olympiques et aux événements d'envergure, et dans la mesure où cette décision respecte le plan de développement de l'athlète;

4. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES QUOTAS

4.1. Système d'attribution des places pour les compétitions du circuit NorAm et de la FIS

Freestyle Canada se voit attribuer 15 places pour les hommes et 15 pour les femmes pour toutes les compétitions américaines du circuit NorAm. Ces places sont attribuées selon le processus décrit plus bas. La gestionnaire au développement du sport comprend que le facteur temps est important et suivra le tout de près avec les CO.

Pour les compétitions canadiennes du circuit NorAm, les CO déterminent le nombre de participants en fonction du centre de ski et des paramètres de l'événement. Il y a des quotas initiaux pour :

Le Canada : 15 places pour les hommes et 15 pour les femmes

Les États-Unis : 15 places pour les hommes et 15 pour les femmes

Autres pays : 20 places au total – maximum de 8 places par nation avec un maximum de 5 par sexe

*Toute place disponible peut être attribuée à la discrétion de l'ONS qui organise la compétition. Pour les compétitions du circuit NorAm tenues en sol canadien, voir la section « Processus d'attribution » pour connaître la procédure d'attribution des places.

Le processus d'attribution décrit plus bas sera appliqué individuellement pour le slopestyle/big air et la demi-lune.

4.2. Admissibilité de l'athlète

- Les athlètes doivent détenir une licence de la FIS en règle avec un numéro FIS.
- Une licence Freestyle Canada FIS avec l'assurance approprié pour les voyages à l'étranger
- Avoir l'âge requis (l'athlète doit avoir 13 ans entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021). Voir les Règlements des compétitions internationales (ICR) de la FIS, 2014.2

https://assets.fis-ski.com/image/upload/v1606809244/fis-prod/assets/SBFSFK_NEW_ICR_valid_2020-21_clean_30.11.2020.pdf

- Rencontre le Niveau Minimal d'Habilitéé
 - Demi-Lune
 - Hommes:
 - Down the pipe 540° ou flare dans les deux directions
 - Un switch spin 540+
 - Ally oop 360° deux directions
 - 2 grabs différents
 - Femmes:
 - 360° une direction
 - 540° une direction
 - Ally oop's dans les deux directions
 - 2 grabs différents
 - SS-BA
 - Hommes: Doubles dans 2 directions différentes
 - Femmes: 540° dans 3 directions différentes et un 720

4.3. Attribution des places pour les NorAm de Demi-Lune

Les places seront attribuées selon le processus suivant:

- NorAm USA (Mammoth, Aspen, Copper): L'attribution aura lieu le **5 janvier 2022**

ÉTAPE 1: Tout athlète canadien figurant dans le top 16 au classement actuel des points FIS.

ÉTAPE 2: Tous les autres athlètes de l'équipe nationale

ÉTAPE 3: Athlètes sélectionnés par l'Évaluation des habiletés de Freestyle Canada: la section suivante décrit le processus d'évaluation des habiletés qui sera utilisé pour l'attribution des places pour les NorAm USA advenant le cas où il y ait plus d'athlètes admissibles que de places disponibles.

- a. Les OPS devront soumettre la liste de leurs athlètes à sabrina@freestylecanada.ski avant le **15 décembre 2021**. S'il y a plus d'athlètes que de places disponibles, les entraîneurs de l'équipe nationale se serviront de l'Évaluation des habiletés pour classer les athlètes.
- b. Les entraîneurs des OPS devront soumettre leurs vidéos avant le **27 décembre 2021** :
 - 2 à 3 vidéos (à vitesse de diffusion normale)
 - Une descente complète; si possible (nous comprenons que cela pourrait ne pas être possible) ou un enchaînement de sauts.
 - 2 meilleurs sauts (idéalement avec une direction et/ou un grab différent)
- c. Le comité de sélection utilisera l'Évaluation des habiletés pour classer les athlètes sélectionnés.

Cette Évaluation des habiletés contient les paramètres permettant d'identifier les athlètes potentiellement performant au niveau NorAm. Ce processus est dirigé par nos entraîneurs de l'équipe nationale et NextGen qui connaissent les exigences techniques requises sur la scène internationale et qui travailleront avec les entraîneurs des OPS au besoin.

Échelle:		
Comparé aux meilleurs athlètes	Constance	
Pas prêt à faire en compétition	1	0-49%
Fait en compétition, mais avec une qualité inférieure à 50% des participants	2	50-69%
Fait en compétition avec une qualité supérieure à 50% des participants	3	70-79%
Qualité équivalente aux finalistes	4	80-89%
Qualité équivalente au top 5	5	90-100%

ANALYSE DES HABILITÉS POUR LA DEMI-LUNE – Attribution des places NorAm																	
NOM	Skiing Stance Forward	Skiing Stance Switch	Line	Amplitude	Grabs	Spins Left 360-900 (down the pipe)	Spins Right 360-900 (down the pipe)	Flare Left	Flare Right	Off Axis Left (540-1080)	Off Axis Right (540-1080)	Allyoop Left	Allyoop Right	Switch Spins Left 360-900	Switch Spins Right 360-900	Points total	Rang des athlètes
<i>EXEMPLE</i>																	

- NorAm canadiennes (Calgary & Stoneham) : L'attribution des places se fera le **20 janvier 2022**

ÉTAPE 1: Tout athlète canadien figurant dans le top 16 au classement actuel des points FIS.

ÉTAPE 2: Tous les autres athlètes de l'équipe nationale

ÉTAPE 3: Les OPS devront soumettre leur liste d'athlètes admissibles à sabrina@freestylecanada.ski avant le **10 janvier 2022**. Les athlètes seront acceptés s'ils remplissent le niveau minimal d'habiletés (voir section 4.2) et selon le nombre maximal de participants.

4.4. Attribution des places pour les NorAm de Slopestyle et Big Air

Il y a présentement 4 NorAm au calendrier et 3 d'entre elles sont l'une à la suite de l'autre. Il y aura donc 2 blocs d'attribution des places.

- BLOC 1 (Mammoth, Calgary and Aspen): L'attribution des places aura lieu le **20 décembre 2021**
- BLOC 2 (Stoneham): L'attribution des places aura lieu le **20 février 2022**.

ÉTAPE 1 : ATHLÈTES DU PHP :

Le programme de haute performance de Freestyle Canada garde le nombre de places requises pour les athlètes de l'équipe nationale (dont l'équipe NextGen de SS/BA). Ces places seront déterminées dans la feuille de classement suite à l'attribution des places de Coupe du monde; cette étape inclue tous les athlètes canadiens dans le top 16 au classement des points FIS.

ÉTAPE 2 : CLASSEMENTS DES ATHLÈTES :

Attribution pour le Bloc 1 :

1. Une fois que les athlètes de l'équipe nationale auront reçu leur place, les places restantes pour atteindre le quota de 15 seront attribuées en utilisant l'Évaluation des habiletés de Freestyle Canada.
2. Dans le cas où plus que 15 places pour les athlètes canadiens sont disponibles (NorAM canadiennes), ces places supplémentaires seront attribuées à la discrétion des OPS.

- L'Évaluation des habiletés de Freestyle Canada
Cette Évaluation des habiletés contient les paramètres permettant d'identifier les athlètes potentiellement performant au niveau NorAm. Ce processus est dirigé par nos entraîneurs de l'équipe nationale et NextGen qui connaissent les exigences techniques requises sur la scène internationale et qui travailleront avec les entraîneurs des OPS au besoin.

Les entraîneurs devront soumettre leurs vidéos dans leur google drive avant le **7 décembre 2021** :

Idéalement, les vidéos devraient contenir:

- 2 descentes de SS (complètes ou en section)
- 3 sauts
- 3 rails
- Les vidéos doivent être à vitesse normale (pas de ralentie)
- Tout autre video pertinent peuvent être ajoutés.

L'analyse des habiletés des athlètes sera faite à partir des vidéos fournis et les résultats des athlètes à la Canada Cup du Yukon 2021 seront aussi pris en considération pour classer les athlètes. Une fois le processus complété, les athlètes (et les substitues) seront sélectionnés pour les NorAm du bloc 1.

Échelle:		
Comparé aux meilleurs athlètes	Constance	
Pas prêt à faire en compétition	1	0-49%
Fait en compétition, mais avec une qualité inférieure à 50% des participants	2	50-69%
Fait en compétition avec une qualité supérieure à 50% des participants	3	70-79%
Qualité équivalente aux finalistes	4	80-89%
Qualité équivalente au top 5	5	90-100%

ANALYSE DES HABILÉTÉS POUR LE SLOPESTYLE – Attribution des places NorAm											
NOM	JUMP DD	QUALITY	RAIL DD	QUALITY	CREATIVITY: line, grabs, innovation, variety, features	QUALITY	CONSISTENCY: % achieving quality-full runs	POINTAGE	FULL RUN IMPRESSION	POINTS TOTAL	RANG DES ATHLÈTES
EXEMPLE	sw-L-dub-14 & L-dub16-belt	3	6on / 1-ski slide w switch up / flip off	2	one & only rail skill, variety in features,	4	85%	3	3	15	
Les meilleures habiletés faites en NorAm seront entrées pour comparaison.											

- Places discrétionnaires OPS
 - En fonction des athlètes qui ont rencontré le niveau minimal d’habileté (voir section 4.2), les OPS doivent envoyer leur liste d’athlètes à sabrina@freestylecanada.ski avant le **10 décembre 2021**.
 - Dans le cas où il y a plus d’athlètes admissibles que de places disponibles, les athlètes ayant le meilleur rang au classement PHP 2021-22 seront sélectionnés

Attribution pour le Bloc 2:

Le classement PHP 2021-22 en date du **20 février 2022** sera utilisé pour attribuer les places.

ÉTAPE 3 : PLACES SUR INVITATION (wild card) :

Les places sur invitation seront utilisées pour l’attribution du bloc 2.

- Un maximum de deux (2) places sur invitation par sexe sera conservé pour être attribué par le comité de sélection.
- Il y a des situations où des athlètes talentueux pourraient ne pas être classés à la hauteur de leur talent pour plusieurs raisons. Certaines de ces raisons peuvent inclure : des circonstances exceptionnelles, blessures, manque de financement ou l’acquisition récente d’une habileté pourraient être prise en compte. Le comité de sélection reconnaît ces facteurs et considérera les athlètes qui démontrent les habiletés des stades L2C/T2C et qui bénéficieraient d’une expérience au niveau NorAm.

Processus de sélection pour les Places sur invitation :

- L’entraîneur envoie ses vidéos à sabrina@freestylecanada.ski avant le **10 février 2022**
 - Les vidéos doivent contenir au minimum: 3 sauts différents, 2 combinaisons différentes sur les rampes (rails), une descente de Slopestyle complète, tout autre élément pertinent.
 - Les vidéos doivent être d’une durée maximum de 2 minutes.
- Le comité de sélection NA analysera ces vidéos en fonction de l’Évaluation des habiletés de Freestyle Canada.
- La gestionnaire au développement du sport informera les entraîneurs et les athlètes.
- Si les places sur invitation ne sont pas utilisées avant la date limite, elles seront attribuées

conformément à l'étape 2.

ÉTAPE 4 : PLACES NON UTILISÉES :

Toutes les places non utilisées seront à nouveau disponibles pour être attribuées conformément au processus décrit précédemment.

NOTE: Les comités organisateurs tenteront de nous accommoder lorsqu'il y a des places non utilisées. Nous en informerons les entraîneurs dès que nous aurons l'information.

NOTE: Les entraîneurs des OPS auront 48 heures pour confirmer les places allouées.

Pour ce qui est des compétitions canadiennes du circuit NorAm, après la date limite d'inscription, et une fois que le nombre de participants aura été déterminé par le comité organisateur, Freestyle Canada attribuera les places disponibles selon le processus décrit précédemment. Cela se produit habituellement à la dernière minute, soit 1 jour à 2 semaines avant la compétition.

4.5. Clause blessure

Comme personne n'a pris part à des compétition durant la saison 2020-2021, aucune clause blessure ne sera appliqué. Les athlètes blessés au cours de la saison devront suivre le processus des places sur invitation (wild card)

5. PLACES POUR LE REV TOUR FIS

Les événements du Rev Tour FIS qui ne sont pas désignés comme faisant partie du circuit **NorAm** ne seront pas comptés pour les classements de Freestyle Canada. Pour ces événements réguliers du Rev Tour, le Canada ne reçoit que cinq (5) places au total, les occasions de compétition sont donc injustes en raison du processus d'inscription ouvert.

Les événements du Rev Tour ne seront pas inclus dans le classement PHP de la saison 2021-2022.

6. UNFORSEEN CIRCUMSTANCES (including COVID)

Cette politique est mise en place dans l'intention d'agir à titre de guide, spécifiquement lorsqu'aucun athlète se voit privé de prendre part à une compétition en raison de circonstances

imprévues. Lorsque des circonstances imprévues ou hors du contrôle de Freestyle Canada empêchent qu'un nombre adéquat de compétitions de qualification ait lieu de manière juste, le Comité d'allocation se rencontrera pour considérer des résultats de compétitions alternatifs et/ou pour modifier la période de sélection. Tous changements ainsi que le raisonnement derrière ces changements seront communiqués au groupe consultatif du Développement de l'athlète de haute performance le plus tôt possible suivant la prise de décision.

**En cas de divergences entre la version française et la version anglaise de cette politique, la version anglaise primera.*